

CONSEIL DE PARIS  
Séance des 23 et 24 novembre 2009

**Vœu présenté par Jean-Pierre Caffet et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Marinette Bache et les élus du groupe Mouvement républicain et citoyen relatif au Plan de Vidéoprotection pour Paris**

Considérant que par lettre de mission du 30 juillet 2007, le Président de la République a chargé le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales de mettre en œuvre un plan national d'équipement en vidéoprotection, et qu'il est de la compétence de la Préfecture de Police de Paris de le déployer sur le territoire de la capitale,

Considérant que le Plan de vidéoprotection pour Paris répond aux objectifs limitativement énumérés par la loi du 21 janvier 1995 modifiée, en particulier ceux de lutte contre le terrorisme et la délinquance, de maintien de l'ordre public et de régulation du trafic routier,

Considérant que la réalisation de ce projet vient aussi compléter le dispositif couvrant déjà le réseau de transport RATP et SNCF de Paris et sa banlieue,

Considérant qu'il s'agit d'ajouter 1009 caméras aux quelques 293 déjà implantées à Paris sur la voie publique et aux abords des équipements municipaux, et qu'au terme de ce projet le nombre de caméras restera en tout état de cause raisonnable et très nettement inférieur aux dispositifs massivement déployés dans d'autres agglomérations, en particulier anglo-saxonnes,

Considérant que les phénomènes de violence ont pour principales victimes les habitants les plus fragiles et les plus modestes, souvent en situation d'insécurité sociale en raison de la politique économique de l'actuel gouvernement, et que notre municipalité a pour ambition d'être au service de tous les Parisiens sans distinction aucune,

Considérant que le Maire de Paris et son équipe se sont engagés collectivement par le programme de mandature de 2008 à soutenir un dispositif de vidéoprotection raisonné et protecteur des libertés publiques et individuelles, et qu'un tel dispositif est prévu au *Contrat Parisien de Sécurité* signé par le Maire de Paris,

Considérant que la Ville de Paris participera à ce projet par le financement des travaux de génie civil pour la part des caméras intéressant directement ses compétences, telles la circulation routière et la surveillance des équipements municipaux,

Considérant néanmoins que tout dispositif de sécurité doit être encadré, et qu'en ces termes notre municipalité s'est engagée à protéger les libertés fondamentales de chacun,

Considérant que la Ville de Paris a souhaité apporter des garanties supplémentaires au dispositif législatif et réglementaire de protection des libertés publiques, à savoir une charte d'éthique et la constitution d'un Comité d'éthique indépendant, destinés à renforcer la clarté de l'information et à soutenir les démarches de chacun dans ses requêtes officielles relatives notamment au droit d'accès aux images,

Considérant que les Parisiens sont les premiers à devoir s'exprimer sur un tel sujet, une concertation suivie a été menée au sein de chaque arrondissement selon la forme souhaitée par leur maire et dont le résultat s'est avéré globalement satisfaisant,

Considérant que la sécurité à proximité des établissements scolaires est primordiale mais qu'elle relève au premier chef de dispositifs de prévention, de médiation et de présence humaine,

Considérant de surcroît que la vidéoprotection n'est qu'un des éléments de la réussite d'une véritable politique de sécurité, globale, humaine et de proximité, et qu'en ces termes, la mise en place d'un tel dispositif ne saurait ni se substituer à une politique pérenne de prévention, ni s'accompagner d'une réduction des effectifs policiers sur le terrain, seuls garants d'une sécurité efficace,

Considérant que le décret du 24 juillet 2009 relatif à la création de la police d'agglomération nous fait craindre que les problématiques de sécurité des départements limitrophes ne fassent pas l'objet d'investissements humains et financiers à la hauteur des difficultés rencontrées, mais ne se résument qu'en un redéploiement des effectifs de police au détriment de la capitale,

**C'est pourquoi, sur proposition de Jean-Pierre Caffet et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, de Marinette Bache et des élus du Mouvement républicain et citoyen, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- que dans le cadre d'une politique globale de sécurité, la mise en œuvre de dispositifs préventifs de la délinquance constitue une priorité réaffirmée de la Ville de Paris,
- que tous les dispositifs destinés à protéger les libertés individuelles, et en particulier ceux concernant la Charte d'éthique et le Comité d'éthique, soient effectivement mis en place, respectés, évalués de façon régulière et que ladite évaluation fasse l'objet de publication,
- que le Préfet de Police présente annuellement dans chaque arrondissement, selon la forme choisie par leur Maire, un bilan du dispositif de vidéoprotection mis en place, tant au regard des exigences de sécurité routière que de prévention et de délinquance, pour permettre sa juste adaptation dans l'espace et le temps,
- que le Préfet de Police de Paris s'engage devant notre Conseil à garantir le maintien des effectifs de police à Paris, et apporte régulièrement toutes les informations relatives à l'état des effectifs opérationnels sur le territoire de la capitale.